



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 6 juillet 2020 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Diminuer la marge de recul avant de l'escalier en façade existant à 3,63 m au lieu de 5,43 m et diminuer la marge de recul entre la véranda et la remise existantes à 0,44 m au lieu de 1,5 m. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644.

Identification du site concerné : 361, rang Saint-Louis
Lot 3 673 822 du cadastre du Québec

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 6 juillet 2020.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 19 juin 2020.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier